

Température	Pluie
MER 13	
12	2
---	---
20	9
JEU 14	
11	3
---	---
20	17
VEN 15	
13	4
---	---
18	15
SAM 16	
12	1
---	---
20	3
DIM 17	
11	0
---	---
22	2
LUN 18	
10	0
---	---
23	0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

L'ensemble des parcelles sont au stade "boutons floraux séparés". Les toutes premières fleurs sont visibles sur les parcelles les plus précoces de Gamay. On conserve une avance d'environ trois semaines par rapport à l'année dernière.



Stade "début floraison" Gamay

DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière, a été sèche et chaude jusqu'à la dégradation de dimanche 10 mai. Pour le 10 et 11 mai les cumuls de pluie sont importants, ils sont compris entre 40 et 70 mm selon les secteurs. La semaine à venir s'annonce perturbée, une amélioration serait annoncée à partir de dimanche.

MILDIOU

Analyse de risque

Observations:

Une tache sur feuille aurait été repérée la semaine dernière sur une Syrah sur le secteur de Souel et cette semaine sur le secteur de Montans. Les sorties de symptômes devraient être plus importantes en fin de semaine.

Modélisation:

Suite aux pluies de dimanche et lundi la pression exercée par le mildiou est en hausse. Des contaminations épidémiques ont été modélisées le 10 et le 11 mai en tous secteurs, elles ont pu être localement fortes.

Lors des prochaines pluies le cumul nécessaire pour engendrer des contaminations épidémiques est de seulement 3 mm sur les secteurs Du Verdier, Cestayrols, Gaillac, Rabastens et Cunac. Il faudrait un cumul de 10 à 20 mm sur les secteurs de Cadalen et de Sénouillac pour engendrer des contaminations épidémiques.



Les symptômes issus des contaminations pré-épidémiques du 20 avril devraient être visibles vers le 13 mai et ceux issues des contaminations pré-épidémiques de fin avril/début mai vers le 18 mai. Les symptômes des contaminations épidémiques du 10 et 11 mai seront visibles autour du 25 mai.

Préconisations

Des nouvelles contaminations épidémiques sont possibles dès 3mm. Soyez couverts, intervenez avant les prochaines pluies.

* *Bouillie bordelaise RSR Disperss (5 applications max), Frégate SC (5 applications max), Hélicuivre (5 applications max), Cuproxat SC (5 applications max), Kocide 35 DF (6 applications max), Champ Flo Ampli (12 applications max), sont des spécialités à base de cuivre.*

copernicot hi bio
La dose de cuivre métal à prévoir :
*400g/ha

Sur taches déclarées

**Limocide, Prev-Am, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, (6 applications max). Ne pas dépasser 0,8% biocontrôle*

Alternatives

**Romeo, cerevisane, 0,25kg/ha + contact (10 applications max)*

**Bastid, Cos Oga, 2L/ha + contact (8 applications max)*

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Des contaminations épidémiques sont possibles dès 3 mm.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Cette semaine des taches sur feuilles sont régulièrement observées en tous secteurs. Sur les témoins non traités, la fréquence de ceps touchés par au moins une tache, peut atteindre 100%, mais également sur les parcelles de références. Les secteurs de Lagrave et de Cadalen seraient plus impactés.

Ces symptômes sont issus des pluies contaminatrices du 21 avril.

Analyse de risque:

Des contaminations ont eu lieu au cours des pluies du 10 et 11 mai et d'autres sont possibles avec les pluies prévues cette semaine.

De nouvelles taches devraient apparaître, des contaminations sont en incubation.



Taches de black-rot sur feuilles

Préconisations

Des contaminations sont possibles lors des prochaines pluies. Soyez particulièrement vigilants sur les parcelles sensibles et/ou en présence de taches.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie: élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

Soyez couverts à l'approche des prochaines pluies.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Les premiers symptômes sur feuilles ont été recensés sur des parcelles à historique, un Chardonnay sur le secteur de Senouillac et un Gamay sur le secteur de Campagnac. Des drapeaux sont signalés sur Carignan.

Stade de sensibilité:

La période de sensibilité est en cours, il existe un risque de contamination jusqu'à "fermeture de la grappe".



Intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles à historique.

* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Disperss*, *Sulforix LS*, *Citrothiol DG* et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6 kg/ha (dose conseillée) ; *Héliosoufre*, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Protégez l'ensemble des parcelles.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Le vol se termine. Les tous premiers glomérules ont été signalés sur le secteur de Brens sur un Gamay.

Analyse de risque

Prévoir un dénombrement des glomérules autour de la floraison, il permet d'évaluer le niveau de pression de la G1.



Glomérule sur inflorescence

Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.
(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 glomérules pour 100 inflorescences).

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.

Pour les piégeurs, penser à changer les capsules de phéromones.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Prévoir des comptages.

CICADELLE VERTE

Analyse du risque

Observations:

La semaine dernière, les premières larves ont été recensées sur le vignoble, en tous secteurs.

Analyse de risque:

Ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires.



Larve de cicadelle verte

Préconisations

Aucune intervention n'est à envisager sur la population printanière, on attend les générations estivales.

A retenir

Surveillez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations:

Le 6 mai, les toutes premières larves (L1) ont été observées au vignoble sur le secteur de Campagnac.

Les dates d'intervention vont être fixées par la DRAAF dans les prochains jours. Le T1 est généralement fixé 1 mois après les 1ères éclosions.

Une fois les dates définies, elles vous seront communiquées par le service de la DRAAF via le BSV et dans le bulletin VIGIVITI.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment, les dates d'intervention vont être fixées.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Gestion des effluents phytosanitaires, afin de protéger le milieu aquatique .

Depuis 2007, l'ensemble des effluents phytosanitaires (fonds de cuve des pulvérisateurs, eaux de lavage de l'intérieur et de l'extérieur des pulvérisateurs) doit faire l'objet d'une épuration (arrêté du 12 septembre 2006). L'objectif de cette mesure est de limiter les risques de pollutions ponctuelles.

Gestion des effluents phytosanitaires à la parcelle:

Cette méthode est possible et autorisée, mais pour être sans risque pour l'environnement elle demande de l'organisation et un matériel adapté. La gestion des fonds de cuve est une phase contraignante mais indispensable.

L'objectif est de compléter la dilution du fond de cuve par différents rinçages et pulvérisations sur la parcelle de manière à nettoyer l'intérieur et l'extérieur du pulvérisateur. Ce nettoyage est un moyen pour maintenir le pulvérisateur dans un bon état de fonctionnement et d'obtenir une pulvérisation de qualité en limitant le colmatage des buses.

Ce nettoyage permet d'éviter toute source de contamination pour l'opérateur, ce qui peut être le cas pour les résidus déposés à l'extérieur du pulvérisateur. Dès l'achat du pulvérisateur, il est important de choisir un modèle adapté réduisant à la source les fonds de cuve et les volumes morts et disposant d'une cuve de rinçage.

Les différentes étapes du rinçage à la parcelle:

- Il est indispensable de préparer au plus juste le volume de bouillie nécessaire pour la surface à traiter.

- Il faut pulvériser la bouillie jusqu'au désamorçage complet de la pompe à la fin de l'application, en fonction des limites techniques du matériel. Le volume du fond de cuve, doit être le plus faible possible, il sera ainsi d'autant plus facile à diluer.

- la réglementation impose de diluer le reliquat de bouillie avec un volume d'eau claire qui sera au minimum de 5 fois le volume de fond de cuve (dilution au 6ème par rapport à la concentration initiale). Le fond de cuve ainsi dilué sera pulvérisé sur la parcelle qui vient d'être traitée, jusqu'au désamorçage du pulvérisateur, en s'assurant que la dose totale appliquée au terme des différents passages ne dépasse pas la dose autorisée.

Afin de limiter le volume d'eau nécessaire, une dilution séquentielle en deux ou trois étapes est à privilégier.

Mais attention, tant que la concentration du fond de cuve est supérieure au centième de la concentration initiale, le fond de cuve dilué doit être pulvérisé sur la culture.

Lorsque le fond de cuve a été dilué au centième de la concentration initiale de la bouillie, il peut alors être réutilisé pour le prochain traitement ou être vidangé sur la parcelle.

La vidange doit se faire dans le respect de la réglementation, c'est à dire à plus de 50 m de tout point d'eau et de 100 m des lieux de baignade et hors zones de protection des captages d'eau potable. Le nettoyage extérieur du pulvérisateur, la pulvérisation du fond de cuve dilué ainsi que la vidange sont limitées à une fois par an sur une même surface.

Exemples de dilutions

Volume de fond de cuve (litres)	Volume total d'eau claire (en litres) nécessaire pour diviser par 100 la concentration		
	En 1 seule dilution	En 2 dilutions successives	En 3 dilutions successives
1	99	18 (= 9 + 9)	12 (= 5 + 4 + 3)
5	495	90 (= 45 + 45)	60 (= 25 + 20 + 15)
10	990	180 (= 90 + 90)	120 (= 50 + 40 + 30)

Tableau 1 Calcul théorique du volume total d'eau claire pour une dilution au 100^e de différents volumes de fond de cuve

pratique non réaliste

Voir sur: <http://oad.arvalis-infos.fr/fondcuve/> (calculez les volumes à mettre en oeuvre lors d'une dilution séquentielle)

Gestion des effluents phytosanitaires à l'aide de dispositifs agréés:

Le ministère de l'écologie et de l'agriculture a homologué en viticulture différents dispositifs de traitement des effluents de pulvérisation.

Ces systèmes de traitement sont basés soit sur la concentration des molécules qui sont ensuite traitées en déchets industriels spéciaux par incinération, soit par la dégradation des substances actives par voie physico-chimique ou biologique.

Les différents systèmes:

Traitements basés sur la concentration:

- Évaporation naturelle sous l'effet du vent et du soleil (Héliosec).

- Déshydratation sous sachet par évaporation naturelle par le procédé (OsmoFilm).

- Évaporation forcée par chauffage EvapoPhyt®.

- Coagulation-floculation puis filtration Sentinel®.

- Coagulation-floculation puis ultrafiltration sur charbon actif BF Bulles®.

- Pré-traitement puis filtration par osmose inverse Phytopor®.

Traitements basés sur la dégradation des effluents:

- PhytoMax®. Pré-traitement par coagulation-floculation.

- Dégradation biologique sur substrat (mélange de terre et de paille) Phytobac®.

- PhytoCat® par photocatalyse.

- Dégradation biologique par ensemencement de bactéries STBR2®.

- Traitement commun aux effluents de cave Vitimax®.

- Traitement commun aux effluents de cave Cascade Twin®.

DIVERS



Botrytis: Des symptômes sur feuilles sont encore observés cette semaine, il n'y a pas de progression. Ils n'ont aucune incidence sur les attaques qui pourraient avoir lieu lors de la récolte.



Acariose: Des symptômes sont encore observés sur parcelles installées.

Acariose sur Gamay

Carences: De la chlorose ferrique est signalée sur le vignoble.

Eutypiose: Des ceps malades sont fréquemment observés dans les parcelles.



Cochenilles: Présence de cochenilles sur un Gamay sur le secteur de Montans et de Lisle sur Tarn.

Prochain bulletin le 19 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr – 07.80.56.95.60

